

## **Titre : Et si l'innovation sociale permettait de discipliniser le travail social ?**

### **Proposition**

L'innovation sociale est un concept de plus en plus mobilisé au sein du travail social et par les décideurs publics. La notion renvoie à un processus analytique et normatif (Cloutier, 2003), qui s'appuie généralement sur 4 dimensions : (1) une réponse à des besoins sociaux non résolus par l'Etat ou le marché ; (2) une forte dimension collective et surtout la constitution de réseaux ; (3) l'émergence d'une nouvelle gouvernance partenariale ; (4) et un ancrage local. Le concept a fait écho dès sa création à un espoir de changement démocratique et de transformation sociale (Artois, 2021).

Pourtant, en contrastant les analyses et les pratiques, on constate que l'innovation sociale permet de valoriser autrement le travail social, à travers les différents savoirs endogènes, à travers des projets de recherche collaborative et la mobilisation de catégorie de savoirs différents entre savoirs d'usage, professionnels et scientifiques (Rullac, 2019).

Ce paradigme permet donc de renouveler les analyses de ce champ d'intervention, au prisme de l'articulation nouvelle de ces expertises à reconnaître. In fine, nous postulons que cette approche renforce la disciplinarisation du travail social dans une spécificité à reconnaître. L'objectif de notre communication est de mettre en question l'innovation sociale comme un moteur de la disciplinarisation du travail social (Rullac, 2021). En effet, cette question est ancienne mais elle prend tout son sens aujourd'hui grâce à la valorisation dans les débats publics des savoirs d'usages et d'expérience mais également grâce à l'assise que prend la recherche collaborative (Artois, Moriau & Wagener, 2022).

Pour alimenter notre analyse, nous souhaitons faire valoir la parole des acteurs.trices de terrain, qui participent à l'expérience du Certificat en Innovation Sociale dispensée à l'ULB. Cette formation continue est à sa cinquième édition et constitue un terrain pour analyser la rencontre entre travail social, innovation sociale et disciplinarisation.

Pour ce faire, nous adopterons une posture empirico-inductive. Nous partirons du devenir et des actions des participant.e.s de ces cinq dernières années. Ont-ils/elles adopté une posture de praticien.ne-chercheur.euse dans leur travail quotidien pour produire de nouvelles références scientifiques à partir de leurs savoirs professionnels selon le paradigme de Michel Duchamp et Brigitte Bouquet et al. (1989) ? Ont-ils/elles réussi à recentrer leurs institutions sur l'articulation des savoirs, et spécifiquement sur la prise en compte des savoirs usagers ? Est-ce que le paradigme de l'innovation sociale permet au travail social de basculer d'une logique top-down à une logique centrée sur les besoins des destinataires ? Est-ce que le certificat est une utopie permettant de préparer des développeurs de projets qui changent les institutions de l'intérieur ?

Ces questions seront le point d'entrée de notre présentation et des échanges.

### **Mots clefs**

Innovation sociale – savoirs – travail social – professionnalisation – Recherche collaborative

### **Bibliographie**

Artois P., Moriau J. & Wagener M., Eds. (2022). *Décloisonner les savoirs. Retour d'expériences de recherches collaboratives dans le champ social-santé*. Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles (Forthcoming).

Artois P., (2021). « Cuantificación y prescripción: qué pasa con los márgenes de maniobra de los trabajadores sociales y los usuarios ? », *Acciones e Investigaciones sociales*, (41), 59-83.

Artois P. (2018). « La pluralité des professionnalisations au sein de l'intervention sociale », *Empan*, 1(109), 3, 27-35.

Cloutier, Julie, 2003, *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Québec : Cahier du CRISES

Duchamp, M. et al., 1989, *La recherche en travail social*, Paris, Bayard.

Jaeger M., 2016, « Parier sur la créativité pour renouveler le travail social », *ASH*, n° 2957, p. 32-34.

Karsz, S, 2012, « Point de vue. Pourquoi faudrait-il de l'innovation sociale ? Un cas exemplaire : le travail social ? », *Informations sociales*, n° 174, p. 42-49.

Rullac, S. (2021). Les expertises d'usage et usagère : quelles définitions pour quelle participation. *Revue [petite] enfance*, 135, 28-36.

Rullac, S. (2021). Les perspectives de l'innovation sociale en travail social. *Empan*, 122, 145-152.

Rullac, S. (2019). L'innovation en travail social : un objet à définir et des processus à caractériser. *Revue suisse de travail social*, 25, 139-156.

### **Présentations des auteurs**

Stéphane Rullac est Professeur Ordinaire d'innovation sociale à la Haute Ecole de Travail Sociale de Lausanne (HETSL).

Pierre Artois est Maître de Conférences à l'université libre de Bruxelles.